



Décharge de responsabilité AIR TAHITI RACE V6 – 2026

L'association sportive TEAM AIR TAHITI VA'A se décharge de toutes responsabilités, ainsi que toutes les personnes ayant mis le matériel à disposition, concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de l'évènement.

Le club participant s'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les réglementations qui encadrent l'activité, ainsi qu'à respecter les consignes du propriétaire.

Le club participant est assuré au titre de sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et de et des dommages corporels et incorporels causées au cours de l'activité.

Il est de sa seule responsabilité de veiller à nos biens et aux biens d'autrui pendant l'activité. Le club participant ne pourrait pas tenir les propriétaires pour responsables en cas de perte, vol, ou casse du matériel.

A Pirae, le 2026

CLUB	
Représentant	

Signature précédant la mention “*lu et approuvé*”

**Pour toute information, contactez Aldo MAUEAU 89.78.08.71 ou
Fédération tahitienne va'a au 40.45.05.44**